

DELIBERATION CFVUo81-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

Objet de la délibération : Modifications de MCC pour le Master 2 parcours Informatique Intelligence Décisionnelle – Faculté des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 04 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant le Master 2 Informatique parcours Intelligence Décisionnelle (modification d'épreuves et modification des conditions de validation) sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **16 juin 2018**

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : SCIENCES

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/18

§ Passage à la CFVU du : 4 juin 2018

§ Rentrée universitaire: 2018-2019

Formation concernée : M2 mention informatique parcours Intelligence Décisionnelle		
Nature de la modification (cocher la case)		
Création-modification d'UE, EC, UEL		<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
Changement de coefficient		<input type="checkbox"/>
Modification d'épreuve (nature, durée ...)		<input checked="" type="checkbox"/>
Modification des conditions de validation		<input checked="" type="checkbox"/>
Autre (précisez)		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (joindre un argumentaire)		
Détail de la modification à compléter en dessous		
Joindre les 2 maquettes		
Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
UE4 Focus sur applis recherche	Évaluation par CC	Validation de la matière par présence
UE6 Conférences professionnelles et scientifiques	Évaluation par CC	Validation de la matière par présence

§ **Avis et remarques éventuelles de la CFVU :**

Interrogations rencontrées

Réponses obtenues

M2 Informatique - ID

Sur l'unité UE4, vous indiquez sur la matière *Focus sur applis recherche Optim/Connaissances* une validation par présence. Du coup, le coefficient 1 indiqué en AP24 n'a plus de sens : pouvez-vous le retirer ?
Le calcul de la moyenne de cette unité se fera uniquement avec les deux autres matières avec les coefficients indiqués.

oui

Sur l'unité UE6, vous indiquez sur la matière *Conférences professionnelles et scientifiques* une validation par présence. Du coup, le coefficient 1 indiqué en AP59 n'a plus de sens : pouvez-vous le retirer ?
Le calcul de la moyenne de cette unité se fera uniquement avec les trois autres matières avec les coefficients indiqués.

oui

En ligne 94, il est écrit : *Pour être admis, il faut que la moyenne générale ≥ 10 et que la moyenne des cours de semestre 1 (hors transfert et foccus) pondérés par leurs ECTS soit ≥ 10 .*

non, car la partie "transfert" serait prise en compte, ce qu'on ne veut pas pour différentes raisons.

Avec la modification de cette année, ne serait-il pas plus simple d'écrire :

*Pour être admis, il faut que la moyenne générale soit ≥ 10 et que la moyenne du semestre **3** soit ≥ 10 ?*